

Prépa IFSI - INFIRMIER

Admission en Institut de Formation en Soins Infirmier (IFSI)

Pour les bacheliers, l'admission en IFSI se fait exclusivement par Parcoursup. La sélection est ouverte à tout type de bac, mais il est fortement conseillé de faire l'école préparatoire [Prépa IFSUP](#) afin de valider les prérequis nécessaires à la sélection Parcoursup des IFSI (APHP, Croix-Rouge, Institut britannique) et dont nos formateurs sont eux-mêmes enseignants en IFSI.

Pour les Aides-soignants et Auxiliaires de Puériculture ayant une expérience professionnelle de plus de 3 ans, l'entrée en IFSI s'effectue par concours comportant 2 épreuves écrites (français et math) et un oral. Notre préparatoire permet aussi de se former à ce type de concours.

Etudes en IFSI : La rentrée en IFSI s'effectue à partir de septembre. La durée des études est de 3 ans, celles-ci sont validées par un diplôme d'Etat d'infirmière et un grade licence permettant l'exercice en milieu libéral, ou en établissements divers publics ou privés et/ou éventuellement la poursuite des études en Master puis Doctorat.

La [PREPA IFSUP](#) du Campus Santé de la Porte de Paris propose en programme de formation sur 5 mois de fin septembre à début mars. Un programme d'entraînement adapté est mis en place au sein de classes de 29 élèves maximum. Les enseignants sont eux-mêmes jury de sélection concours et Parcoursup ce qui constitue un gage de qualité de formation de la prépa IFSUP qui reste une référence en la matière.

En plus d'une équipe pédagogique rodée aux difficultés de la sélection, la prépa IFSUP dispose d'une vaste bibliothèque (150 m²), d'un foyer de restauration, d'un parking interne et de nombreuses salles d'études (plus d'une dizaine) où les élèves peuvent rester pour travailler. La prépa IFSUP est en outre très facilement accessible par métro, tram, RER et bus, étant juste en face du Stade de France.

Les **Portes Ouvertes 2021** se tiendront
les dimanches de 10h à 16h

- **30 janvier 2022**
- **3 avril 2022**
- **3 juillet 2022**

Le parking interne dans la cour intérieure sera ouvert et disponible. L'entrée du parking se trouve juste après le n° 36.

Pour venir visiter les locaux et obtenir toute information complémentaire sur place, prenez directement rendez-vous avec l'administration au 01.71.86.41.01 ou par mail sur notre site : <http://campus-sante.paris/contact/>.



DOSSIER D'INSCRIPTION 2021 / 2023

Prépa Infirmier – IFSI

Prépa infirmier Parcoursup (pour bachelier) et concours (pour AP & AS) du 26/09/2022 au 10/02/2023 - 18 semaines - 323 h/an – 16h/semaines et 35h de stage – Tarif : 1590 € (échelonnable entre le mois d'inscription et fin mars 2023)

MATIERES	Volume
Expression écrite	
Concepts, synthèse, commentaire, argumentation, orthographe, grammaire, syntaxe. Supports : textes d'actualité sanitaire et sociale, reportage, tableaux, statistiques.	78 h
Expression orale	
Projet professionnel, motivation, exposé oral sur actualité sanitaire et sociale.	21 h
Aptitudes scientifiques	
Calcul mental, arithmétique, raisonnement logique, étude de statistiques, organisation et hiérarchisation des tâches.	63 h
Biologie fondamentale :	
Initiation à l'anatomie humaine, biochimie et microbiologie.	24 h
Recherche sur l'actualité sanitaire et sociale :	
Les grands débats, les sciences humaines. Travail en groupe, exposés oraux. Création de fiches de révision, prises de notes, retenir l'essentiel, faire un plan.	42 h
Connaissance du métier :	
Les métiers de la santé : les domaines d'exercice, fonction publique et privée, place de l'infirmière dans l'institution, évolution de carrière.	12 h
Filmographie métiers de la santé.	6 h
Intervenants : professionnel de la santé et élève infirmière.	9 h
Stage en milieu infirmier.	35 h
Suivi stage et rapport de stage.	18 h
Accompagnement Parcoursup :	
Inscription, lettre de motivation, rédaction de CV, choix des universités et IFSI. Entretien, conseil en orientation.	15 h
TOTAL heures	323 h

Dossier d'inscription envoyé de préférence par mail avec en fichiers attachés (ou à défaut par courrier) :

- La fiche de renseignements ci-dessous, dûment [remplie et signée](#) ;
- Un scan recto-verso de votre carte d'identité ;
- Un scan du baccalauréat si déjà obtenu (ou équivalence pour les BAC étrangers) ;
- Une photo-portrait en fichier image.

Le règlement de la scolarité peut être effectué soit :

1 - Par virements automatiques programmés (par exemple en 10 mensualités de juillet à avril). Précisez-le dans le mail d'envoi du dossier pour recevoir notre RIB.

2 – Ou par chèques envoyés par courrier à : « IFSUP – Campus Santé Porte de Paris - 36, rue Pinel - 93200 SAINT DENIS ». Les chèques seront établis à l'ordre d'IFSUP en indiquant au dos les mois d'encaissements souhaités (entre le mois d'inscription et le dernier mois de scolarité).

L'attestation d'inscription ne peut être envoyée que si un premier versement a été effectué.

Il n'y a aucune sélection, ni liste d'attente. Inscription possible à tout moment. Notre capacité d'accueil étant très vaste en nombre de classes possibles, nous avons toujours des places disponibles.

Attention : Notre préparatoire n'étant ni établissement d'enseignement supérieur, ni publique ou grande école, il n'y a pas d'inscription par procédure en ligne Parcoursup à effectuer.

FICHE D'INSCRIPTION 2022 / 2023

A compléter et nous retourner par mail

Madame ☒
 Monsieur ☒
 Mademoiselle ☒

Nom (en lettres capitales) :

Prénoms : Nationalité :

Date et lieu de naissance : Le : à :

Adresse de l'élève : N° : Voie/rue :

Code postal :

Ville : Pays (étranger) :

Dernier diplôme obtenu :

Mention du diplôme : et/ou moyenne :

Diplôme éventuel en cours :

Années scolaires et nom des études/établissements post-bac déjà effectués :				
Années	/	/	/	/
Etudes				

Téléphone domicile Téléphone mobile

Adresse mail (bien lisible) :

Pour un **financement Pôle emploi**, indiquez : votre n° identifiant Pôle emploi

le code postal et ville de votre agence Pôle Emploi

Renseignements concernant les parents, tuteur ou de la personne responsable des études

Civilité(s), Nom(s) :

Adresse :

Tél : Mail :

Coûts de scolarité : **1590 €** Réglables en plusieurs mensualités entre le mois d'inscription et fin mars 202.

Choix du règlement : Chèque(s) ☒ ou Virements automatiques programmés ☒

Mode de règlement : Nombre de chèques/virements x Montant des versements = **1590 €**

Retenue de frais de dossier en cas de désistement : avant le 15 septembre 2022 : 50 €, avant la rentrée scolaire 2022 : 200 €. Si échec au BAC ou en entrée en IFSI en 2022 : aucun frais de dossier retenu.

Le nombre de places étant limité, toute scolarité commencée est due en totalité

Fait à le

Signature de candidat :

Signature des parents, ou responsables :

REGLEMENT INTERIEUR 2022/2023**DISPOSITIONS GENERALES**

- Une tenue correcte est exigée dans les locaux, port de couvre-chef interdit.
- Conformément à la loi, il est rigoureusement interdit de fumer dans les locaux
- Un « foyer » avec micro-ondes (lesquels doivent être maintenus toujours propres) est à votre disposition pour la restauration, ainsi que des salles pour le travail scolaire personnel.
- En dehors du foyer, il est formellement interdit de boire ou manger dans les locaux sous peine de sanctions.
- Toute dégradation volontaire ou involontaire des locaux et du matériel qu'ils contiennent, commise par un élève, sera réparée aux frais de celui-ci.
- En aucun cas, IFSUP ne pourra être rendu responsable de la perte ou du vol de biens et de petit matériel appartenant aux élèves. Chacun doit surveiller ses affaires personnelles.
- L'utilisation des téléphones portables est interdite en cours.

ENSEIGNEMENT

- Concernant les cours, seul un retard de 15 minutes pourra être consenti aux élèves. Passé ce délai, un justificatif (ex : billet de retard SNCF...) est nécessaire, mais l'élève ne pourra entrer en classe qu'après la pause prévue par l'enseignant.
- Il n'est pas possible de changer de classe sauf pour une raison majeure et uniquement avec l'autorisation de l'administration et des enseignants concernés.
- Il ne sera fait aucune photocopie de cours pour les absents (exception : élèves malades ayant présenté un certificat médical). Il appartient aux élèves d'avertir le secrétariat au plus tôt en cas d'absence.
- Des relevés de notes des concours blancs ainsi que les absences seront disponibles pour la (les) personne(s) s'acquittant des frais de scolarité. De même, IFSUP l'(es) avertira par notification en cas de comportements perturbateurs de l'élève ; pouvant aller jusqu'à l'exclusion partielle en cas de récidive, ou totale à la 5ème notification. Cette exclusion dont l'élève est de fait juridiquement entièrement responsable et non l'IFSUP, se fera sans contrepartie financière.
- Les vacances scolaires, légèrement écourtées par rapport à celles de l'Education Nationale (Académie de Versailles) vous seront communiquées à la rentrée.

Règlement pris acte le :

par M. / Mlle / Mme :

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé ») :